

# MAÎTRE DELAGE : le tribunal n'est plus une fatalité !

Dans une société en quête de paix sociale, levier de croissance économique pour les entreprises et de développement personnel pour les salariés, l'expertise MARC de Maître Isabelle Delage, diplômée en droit des affaires et d'un Executive Certificate Droit et Négociation Harvard, s'impose résolument comme une alternative de choix dans le règlement des litiges. Rencontre.

**Pouvez-vous expliquer brièvement ce que signifie l'abréviation MARC ?** Les Modes Alternatifs de Règlements des Conflits désignent l'ensemble des processus conduisant aux règlements des conflits, sans intervention des juridictions sous autorité étatique. Leur récente mise en lumière par le législateur – depuis le 1er avril 2015, il faut justifier d'une tentative de règlement amiable avant de pouvoir introduire une action en justice – est très satisfaisante pour moi qui les applique depuis une dizaine d'années.

**Pourquoi sont-ils à privilégier ?** Les MARC, à l'inverse des procédures judiciaires, permettent de résoudre rapidement, à des couts maîtrisés, et en toute confidentialité, litiges et conflits. Les solutions trouvées sont satisfaisantes pour les parties, puisqu'acceptées par elles, à l'inverse des décisions de justice qui s'imposent.



Isabelle DELAGE avocate

**Quels sont les différents types de MARC que vous pratiquez ?** Formée à des techniques de régulation des relations conflictuelles, je résous les conflits au moyen de tous les modes alternatifs existants en privilégiant, selon la situation, celui qui sera le plus adapté :

- La négociation où mon analyse méthodique

de la situation juridique et humaine me permet de concevoir des solutions créatrices de valeur pour chaque partie.

- La médiation où j'interviens en qualité de tiers indépendant, neutre et impartial, pour accompagner les parties à trouver un accord librement négocié par elles.

- Le Droit collaboratif qui consiste à établir un contrat, avant toute saisine judiciaire, et engage les parties à rechercher une solution négociée dans un contexte encadré.

- La Procédure participative, codifiée au Code de Procédure Civile, très proche du Droit collaboratif, à ce ceci près que les avocats peuvent suivre leurs clients en cas d'échec, contrairement au Droit collaboratif qui l'interdit.

In fine, les MARC font sortir de la logique gagnant/perdant pour rentrer dans celle du Win Win. C'est le passage d'un ordre juridique imposé à un ordre juridique négocié.

  
CABINET D'AVOCATS  
ISABELLE DELAGE

CABINET d'AVOCATS ISABELLE DELAGE

2, avenue de Suède 06 000 Nice

Tél. : 04 93 52 13 36

[www.delage-avocats.com](http://www.delage-avocats.com)

[contact@delage-avocats.com](mailto:contact@delage-avocats.com)